Norois
Environnement, aménagement, société

200 | 2006/3
Technopôles : un concept dépassé ?

Éditorial

Jacques Fache

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/norois/1777
DOI : 10.4000/norois.1777
ISBN : 978-2-7535-1548-2
ISSN : 1760-8546

Éditeur
Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée
Date de publication : 1 septembre 2006
Pagination : 7-9
ISBN : 978-2-7535-0342-7
ISSN : 0029-182X

Référence électronique
Jacques Fache, « Éditorial », *Norois* [En ligne], 200 | 2006/3, mis en ligne le 12 décembre 2006, consulté le 23 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/norois/1777 ; DOI : https://doi.org/10.4000/norois.1777

© Tous droits réservés

Norois, n° 200, 2006/3, p. 7-9

Éditorial

Si la notion de technopôle apparaît récemment, dans les années 1960, la réalité de telles concentrations est bien plus ancienne, aux Etats-Unis notamment. C'est en effet le long de la fameuse Route 128, rocade contournant Boston, que dès l'entre-deux-guerres, des industries qui seront bien plus tard désignées comme étant de haute technologie se concentreront, en rapport avec des écoles d'ingénieurs ne trouvant pas leur place dans le centre-ville. Mais l'archétype qui marque les esprits est bien entendu celui de la Silicon Valley, résultant de la conjonction d'inventeurs et d'ingénieurs particulièrement novateurs (Shockley, Hewlett et Packard, etc.), d'universitaires tels Terman impulsant la dynamique auprès des institutions et des étudiants et enfin d'une université, Stanford.

La notion est devenue concept avec la volonté des pays européens, à commencer par la France, de reproduire un modèle – si tant est qu'il existe – de développement des activités de haute technologie. Les premiers technopôles vont fleurir en France aussi bien dans des sites attendus, comme Grenoble, ou plus improbables comme Sophia-Antipolis. Ce dernier s'est constitué dans une garrigue au nord de Cannes-Antibes, dans une région qui commençait à être touchée par des implantations de haute technologie (IBM, Texas Instruments, Thomson, etc.), mais qui était encore loin de représenter une concentration notable dans ces secteurs. Ailleurs en Europe, des pôles similaires se sont constitués selon des modèles différents. Ainsi, le Corridor M4, entre Londres et Bristol, s'apparente beaucoup plus à une logique de type Route 128 que de parc scientifique. Le parc de Cambridge se situe dans le prolongement direct des tandems anglo-saxons université-parc d'entreprises, et représente l'antithèse du modèle de Sophia, avec un refus de voir s'implanter de grands établissements dépendants de géants de la haute technologie comme IBM.

Les années 1970 et surtout 1980 ont été celles de la multiplication des sites technopolitains : plusieurs dizaines en France, plusieurs centaines à travers l'Europe, le Japon et l'ensemble États-Unis-Canada. À l'évidence, le concept, quelle qu'en soit la forme, a fait recette. Le contexte n'a certainement pas été étranger à ce succès. Dans un monde en mutation, avec l'émergence des NPI, les gains massifs de productivité, le rôle stratégique de la connaissance et de l'innovation, la recherche de produits à forte valeur ajoutée, cet outil de développement a été perçu comme étant plus ou moins une panacée pour se prémunir des chocs multiples d'une époque. Tous les types de villes s'y sont mis : les métropoles bien sûr, mais aussi des villes moyennes, voire petites, avec des contenus fluctuant au gré des réalités locales et des modes ou espoirs.

Est-ce là un effet de mode ? Parler d'effet de mode évite de rentrer trop avant dans le sujet et constitue une analyse un peu courte, alors que le coût de l'investissement permet de penser qu'il y a autre chose de plus sérieux, de plus profond. Le technopôle est sensé apporter deux choses : une image valorisante permettant de communiquer vis-à-vis des investisseurs, et sur-

tout un positionnement, ou repositionnement, de la ville dans un cycle du produit dont les parties banalisées échappent de plus en plus à nos régions. Dès lors, le technopôle correspond bel et bien à un mouvement de fond sur les orientations nouvelles du développement économique local et régional. Tout le problème des territoires, quel que soit le niveau d'échelle, est d'y être intégré ou pas.

Vingt ans après, que reste-t-il de ces projets technopolitains ? Dans le discours politique, peu de chose. Les modèles et concepts d'aménagement passent vite, surtout lorsque les résultats potentiels ne se situent qu'à un horizon lointain et incertain. Or un technopôle dans une région qui n'est pas *a priori* destinée aux hautes technologies peut-il prendre en quelques années seulement ? Et dans celles qui sont déjà largement tournées vers les hautes technologies, sont-ils si importants, alors que la ville est déjà une technopole ? Le discours actuel, après être parti sur la piste des SPL à la fin des années 1990, s'oriente vers la notion de pôle de compétitivité, avec tout ce qu'elle comporte d'ambigu, tant sur le fond que sur la forme (67 pôles retenus en juillet 2005 là où le gouvernement n'en présentait que 15 en décembre !). Même au niveau local, la communication ne s'effectue plus guère sur la notion de technopôle. Paris possède un Génopôle® ; la ZIRST de Meylan est devenue Innoval… Désormais, les plus grands sites cherchent à s'individualiser par rapport à ce terme valise et largement galvaudé par de petites structures accueillant en réalité tout et n'importe quoi.

Alors, est-ce là le signe de la fin d'un cycle assez bref de l'aménagement ? Les technopôles sont-ils enterrés et destinés à devenir les vestiges d'une utopie trop belle pour être réaliste ? Est-ce là un modèle dépassé, complètement obsolète et qui justifie des individualisations croissantes, ou bien sommes nous en présence de structures plus affinées, ayant profondément évolué sans pour autant remettre en question les principes fondamentaux de combinaison formation/recherche/activités de hautes technologies, plaçant la fertilisation croisée au cœur du système ?

Quatre études de cas alimenteront la réflexion sur ces sujets. Les deux premières concerneront deux technopôles de l'Ouest : Angers et Atlanpole. Angers, ville moyenne du Val de Loire, a la particularité d'être aujourd'hui reconnue comme le support d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale. Ce niveau fait découvrir à de nombreux profanes un secteur d'excellence qui ne s'est pas mis en place du jour au lendemain. L'étude du fait technopolitain par Lionel Guillemot et Jean Soumagne permet de comprendre comment un tel potentiel innovant a pu se développer dans une région qui était très loin des modèles classiques de technopôles, que ce soit Sophia-Antipolis ou ZIRST de Meylan. Mais les questions sur son effet local, régional ainsi que sur son organisation restent nombreuses, et rejoignent en cela celles qui concernent Nantes. Atlanpole représente en effet de son côté la face technologique affichée par la métropole de Nantes. Tout comme Angers, Nantes est éloigné des modèles classiques, mais a dû assumer une reconversion industrielle rapide. Le technopôle a été l'un des outils de transformation de la ville. Pourtant, la question de l'impact sur le tissu économique se pose. En effet, si Nantes s'affirme dans la production aéronautique grâce à Airbus-Bouguenais et Saint-Nazaire, ses autres activités technologiques sont méconnues et peu développées. Jacques Fache, en faisant un état des lieux des activités d'Atlanpole, soulève cette problématique en interrogeant les choix de développement du technopôle et son évolution récente.

En écho à ces deux pôles de l'Ouest, deux exemples français technopolitains permettront de prendre la mesure du processus. Le cas de Sophia-Antipolis, présenté par Alexandre Grondeau, rend compte des évolutions du plus important et ancien technopôle (par l'emploi) de France. Le modèle défini par Pierre Laffitte a en effet dû s'adapter au contexte local, national et mondial en mutation. Il offre pour le chercheur l'avantage de l'ancienneté, qui permet d'avoir un recul maintenant conséquent (plus de trente ans), pour analyser l'impact et la trajectoire du site qui fût longtemps la référence. Le dernier exemple est constitué par le technopôle de Lille-Villeneuve-d'Ascq. Tout comme celui de Nantes, il contient une dimension urbanistique au-delà du « simple » objectif scientifique et économique. Mais il se situe dans une métropole plus importante, et surtout qui tente de se développer par rapport à sa position de cœur européen, même si celle-ci peut s'avérer au final à double tranchant. Le groupe pluridisciplinaire du laboratoire TVES de Lille nous présente donc un panorama complet de ce technopôle, combinant une dimension historique, sociologique et géographique pour éclairer le projet, mais aussi son impact dans le développement de Lille. La problématique change d'échelle puisque désormais, c'est la question de la diffusion, et somme toute du passage du technopôle à la technopole, qui est proposée à la réflexion.

Jacques FACHE